

STEADFAST IS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/02/2022 800080006086 Date de la première parution: 05/02/2022

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

\_\_\_\_\_

#### **SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : STEADFAST IS

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

**IDENTIFICATION DE LA SOCIETE** 

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY

#2450, 215 - 2ND STREET S.W.

CALGARY AB, T2P 1M4

**CANADA** 

Information aux

clients

800-667-3852

Adresse de courrier élec-

tronique

: solutions@corteva.com

Numéro de téléphone en

cas d'urgence

CANUTEC

1-888-226-8832

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide

Restrictions d'utilisation : Ne pas utiliser le produit à d'autres fins que celles spécifiées

ci-dessus.

#### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Irritation occulaire : Catégorie 2A

Sensibilisation de la peau : Sous-catégorie 1B

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger



Mot indicateur : Attention



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/02/2022 800080006086 Date de la première parution: 05/02/2022

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. Déclarations sur les risques

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Déclarations sur la sécurité Prévention:

P261 Éviter de respirer les poussières.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas

sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protec-

tion des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver

abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis

médical/ Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimi-

nation des déchets agréée.

### **Autres dangers**

Inconnu.

#### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange Mélange

#### Composants

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Isoxadifen-ethyl	Isoxadifen-ethyl	163520-33-0	8.3
Nicosulfuron	Nicosulfuron	111991-09-4	25.2
Rimsulfuron	Rimsulfuron	122931-48-0	12.5
Kaolin	Kaolin	1332-58-7	>= 10 - < 20 *
Sucrose	Sucrose	57-50-1	>= 3 - < 10 *
Lignin, Alkali, Reaction Products with Disodium Sulfite and Formalde- hyde		105859-97-0	>= 3 - < 10 *
Alkylnaphthalenesul- fonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt	Alkylnaphtha- lenesulfonic acid, polymer with formalde- hyde, sodium salt	68425-94-5	>= 1 - < 3 *





Numéro de la FDS: Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 05/02/2022 800080006086 Date de la première parution: 05/02/2022

dodecyl-, branched, sodium salt	Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, sodi- um salt	69227-09-4	>= 1 - < 3 *
Reste	Reste	Non attribuée	> 5

<sup>\*</sup> La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

#### **SECTION 4. PREMIERS SOINS**

Conseils généraux : Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors

d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du

transport en vue d'obtenir des soins.

En cas d'inhalation Amener la victime à l'air libre.

> S'il n'y a pas de respiration, si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle

ou l'oxygène par du personnel qualifié.

Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des con-

seils pour le traitement.

En cas de contact avec la

peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant15 à 20

minutes.

Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des con-

seils pour le traitement.

En cas de contact avec les

yeux

Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement

avec de l'eau pendant 15-20 minutes.

Enlever les lentiller corneennes, les cas echeant, après 5

minutes et continuer de rincer l'oiel.

Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des con-

seils pour le traitement.

En cas d'ingestion Aucune intervention spécifique n'est indiquée caril y a peu de

chances que le composé soit dangereux.

Consulter un médecin si nécessaire.

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

Inconnu.

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique.

#### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyen d'extinction approprié Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inadé-

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant :

quats

Poudre chimique d'extinction

Toute exposition à des produits de combustion peut être dan-

gereuse pour la santé.

L'application de mousse libérera d'importantes quantités d'hydrogène gazeux qui peut se retrouver emprisonné sous la

nappe de mousse.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- :

gereux

Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition va-

riable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.

Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y

limiter:

Oxydes de carbone

## STEADFAST IS



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/02/2022 800080006086 Date de la première parution: 05/02/2022

Méthodes spécifiques d'extinction

Ne pas laisser l'agent extincteur entrer en contact avec le contenu du conteneur. La plupart des agents extincteurs provoqueront un dégagement d'hydrogène. Retirer les contenants non endommagés de la zone d'incendie s'il est sécuritaire de le faire

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Évacuer la zone.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

#### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition

et protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales

Éviter tout déversement dans l'environnement.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations

écologiques».

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des

émanations.

Ramasser et évacuer sans créer de poussière.

Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu

qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des

récipients adéquats à fin d'élimination.

Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considéra-

tions relatives l'élimination».



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

800080006086 Date de la première parution: 05/02/2022 1.0 05/02/2022

#### **SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Ne pas fumer.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle

et aux consignes de sécurité.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements. Éviter l'inhalation des vapeurs ou des brumes.

Ne pas avaler.

Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition

et protection individuelle».

Conditions de stockage

sures

Stocker dans un récipient fermé.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Garder dans des contenants proprement étiquetés.

Entreposer en prenant en compte les particularités des légi-

slations nationales.

Matières à éviter Oxydants forts

Matériau inadéquat: Inconnu. Matériel d'emballage

#### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Kaolin	1332-58-7	TWA (Respi- rable)	2 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Respi- rable)	2 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière respirable)	2 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Fraction respirable)	2 mg/m3	ACGIH
Sucrose	57-50-1	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Pous- sière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (frac-	3 mg/m3	CA BC OEL



STEADFAST IS

Date de révision: Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

1.0 05/02/2022 800080006086 Date de la première parution: 05/02/2022

tion de pous- sière inha- lable)		
VEMP	10 mg/m3	CA QC OEL
TWA	10 mg/m3	ACGIH

Mesures d'ordre tech-

Assurer une ventilation adéquate.

nique

Version

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail.

Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.

Protection des mains

Remarques

Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection des yeux Protection de la peau et du corps Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Les applicateurs et autres manipulateurs doiventporter:

Chemise à longues manches et pantalons longs.

Gants résistants aux produits chimiques, Catégorie A (tel que caoutchoucbutyle, caoutchouc naturel, caoutchouc néoprène ou caoutchouc nitrile),tous plus grands que ou égaux à 14

Chaussures et chaussettes

L' EPI exigé pour une entrée anticipée dans des zones traitées qui estautorisé selon la "Norme pour la Protection des Travailleurs" et quicomprend le contact avec tout ce qui a été

traité, tel que plantes, sols, ou eau, est:

Combinaison

Gants résistants aux produits chimiques, Catégorie A (tel que caoutchoucbutyle, caoutchouc naturel, caoutchouc néoprène ou caoutchouc nitrile),tous plus grands que ou égaux à 14

mils Chaussures et chaussettes

Mesures de protection : Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le net-

toyage/l'entretien de l'ÉPP. S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables,utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/02/2022 800080006086 Date de la première parution: 05/02/2022

Mesures d'hygiène : Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après

manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing

gum" ou d'utiliser du tabac.

Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière

pénètre à l'intérieur.

Se laver à fond et mettre des vêtements propres.

#### **SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect : solide, granules

Couleur : havane

Odeur : légère

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 5.3 - 6.3

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point de congélation Sans objet

Point/intervalle d'ébullition : Sans objet

Point d'éclair : Sans objet

Taux d'évaporation : Sans objet

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

neure / Limite d inilamina

supérieure

Sans objet

Limite d'explosivité, inférieure :

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Sans objet

Pression de vapeur : Sans objet

Densité de vapeur relative : Sans objet

Densité : 0.57 - 0.67 g/cm3

Solubilité

Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation Viscosité : Sans objet

Viscosité, dynamique : Sans objet

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

## STEADFAST IS



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/02/2022 800080006086 Date de la première parution: 05/02/2022

#### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de dangers particuliers à signaler.

Inconnu.

Conditions à éviter : Inconnu.

Produits incompatibles : Acides forts

Bases fortes

Produits de décomposition

dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la

température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y

limiter:

Oxydes de carbone

#### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### Toxicité aiguë

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

**Composants:** 

Isoxadifen-ethyl:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1,740 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 5.04 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Nicosulfuron:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directive de test OPP 81-1 de l'EPA des États-Unis

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.9 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-3

## STEADFAST IS



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/02/2022 800080006086 Date de la première parution: 05/02/2022

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-2

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Rimsulfuron:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.1.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 205.4 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.2. Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.3. Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Kaolin:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Sucrose:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale

Alkylnaphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 4,500 mg/kg

Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, sodium salt:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Faible toxicité par ingestion.

L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en

provoquer.

DL50 (Rat): > 1,000 mg/kg Méthode: Estimation

Toxicité cutanée aiguë : Remarques: Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas

entraîner l'absorption de doses nocives.

DL50 (Lapin): > 1,000 mg/kg

Méthode: Estimation





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/02/2022 800080006086 Date de la première parution: 05/02/2022

#### Corrosion et/ou irritation de la peau

**Composants:** 

Nicosulfuron:

Espèce : Lapin

Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-5

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Rimsulfuron:

Espèce : Lapin

Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.4.

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Kaolin:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Sucrose:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Alkylnaphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, sodium salt:

Résultat : Irritation de la peau

#### Lésion/irritation grave des yeux

Composants:

Nicosulfuron:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-4

Rimsulfuron:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.5.

Kaolin:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sucrose:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Lignin, Alkali, Reaction Products with Disodium Sulfite and Formaldehyde:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation des yeux

Alkylnaphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation des yeux

## STEADFAST IS



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/02/2022 800080006086 Date de la première parution: 05/02/2022

Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, sodium salt:

Résultat : Corrosif

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Composants:

Isoxadifen-ethyl:

Espèce : Cobaye

Évaluation : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-

catégorie 1B.

Nicosulfuron:

Type d'essai : Test de Buehler

Espèce : Cobaye

Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-6

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Rimsulfuron:

Type d'essai : Essai de maximisation

Espèce : Cobaye

Méthode : Directives du test 406 de l'OECD

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, sodium salt:

Remarques : Pour la sensibilisation cutanée.

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Mutagénécité de la cellule germinale

Composants:

Nicosulfuron:

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des

résultats négatifs.

Rimsulfuron:

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Des tests sur cultures bactériennes ou de cellules de mammifères n'ont pas montré d'effets mutagènes., Les tests sur les

animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Sucrose:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

: Les résultats d'études de toxicologie génétique in vitro n'ont pas été concluants., Les résultats d'études de toxicologie

génétique sur les animaux n'ont pas été concluants.

Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, sodium salt:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des résultats négatifs., Les tests in vivo n'ont pas montré d'effet

génotoxique.

## STEADFAST IS



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/02/2022 800080006086 Date de la première parution: 05/02/2022

#### Cancérogénicité

#### **Composants:**

Isoxadifen-ethyl:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Nicosulfuron:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Rimsulfuron:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Kaolin:

Cancérogénicité - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-

gène.

Les données disponibles suggèrent que le produitne devrait

pas provoquer le cancer.

#### Toxicité pour la reproduction

#### **Composants:**

#### Isoxadifen-ethyl:

Toxicité pour la reproduction :

Évaluation

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

reproduction.

Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le

foetus à des doses toxiques pour la mère.

Nicosulfuron:

Toxicité pour la reproduction :

- Évaluation

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

reproduction., Dans des études sur des animaux, n'a pas

porté atteinte à la fécondité.

N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations

animales.

#### Rimsulfuron:

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

reproduction.

Des effets sur le développement n'ont pas été observés sur

des animaux de laboratoires.

#### Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, sodium salt:

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

fécondité., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté

atteinte à la reproduction.

Chez les animaux de laboratoire, seules des doses toxiques pour les mères ont provoqué des malformations congénitales.

#### STOT - exposition unique

#### **Composants:**

#### Isoxadifen-ethyl:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déter-

miner la toxicité spécifique pour certains organes cibles (ex-

position unique).

## STEADFAST IS



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/02/2022 800080006086 Date de la première parution: 05/02/2022

Nicosulfuron:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce

matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Rimsulfuron:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déter-

miner la toxicité spécifique pour certains organes cibles (ex-

position unique).

Kaolin:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce

matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Sucrose:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce

matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Alkylnaphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déter-

miner la toxicité spécifique pour certains organes cibles (ex-

position unique).

Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, sodium salt:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déter-

miner la toxicité spécifique pour certains organes cibles (ex-

position unique).

Toxicité à dose répétée

Composants:

Isoxadifen-ethyl:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes sui-

vants: Foie. Reins.

Nicosulfuron:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositionsrépétées ne

devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Rimsulfuron:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes sui-

vants: Foie

Kaolin:

Remarques : Une exposition excessive répétée à la silice cristalline peut

provoquer la silicose, une maladie des poumons progressive

et invalidante.

Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, sodium salt:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositionsrépétées ne

devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

## STEADFAST IS



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/02/2022 800080006086 Date de la première parution: 05/02/2022

#### Toxicité par aspiration

#### **Composants:**

#### Isoxadifen-ethyl:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

#### Nicosulfuron:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

#### Rimsulfuron:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

#### Kaolin:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

#### Alkylnaphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

#### Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, sodium salt:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

#### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### Écotoxicité

#### **Composants:**

#### Isoxadifen-ethyl:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.34 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: dynamique

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0.22 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: dynamique

Facteur-M (Toxicité aiguë en :

milieu aquatique)

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.42 mg/l

Durée d'exposition: 28 d Type d'essai: dynamique

(Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.65 mg/l

Point final: Inhibition du taux de croissance

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.38 mg/l

Durée d'exposition: 28 d Type d'essai: dynamique

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique) Type d'essai: E

ua- Durée d'exposition: 21 d

Type d'essai: Essai en semi-statique

**Évaluation écotoxicologique** 

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

## STEADFAST IS



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/02/2022 800080006086 Date de la première parution: 05/02/2022

Nicosulfuron:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigü, le produit est très hautement

toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1

mg/L chez les espèces les plus sensibles.

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1,000

mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 72-1

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 72-2

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)):

71.17 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

EbC50 (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 41.8 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

BPL: oui

ErC50 (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 59.8 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

BPL: oui

CE50 (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0.0032 mg/l

Durée d'exposition: 7 d

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 122-2 & 123-2

BPL: oui

Facteur-M (Toxicité aiguë en :

milieu aquatique)

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

100

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 24 mg/l

Durée d'exposition: 90 d

Type d'essai: Phase de Vie-Précoce Méthode: OCDE Ligne directrice 210

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 43 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Type d'essai: Renouvellement statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

10

## STEADFAST IS



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/02/2022 800080006086 Date de la première parution: 05/02/2022

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): >

2,250 mg/kg

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 71-1

BPL: oui

CL50 par voie alimentaire (Anas platyrhynchos (canard mal-

lard)): > 5,620 mg/kg Durée d'exposition: 5 d

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 71-2

BPL: oui

DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): 0.050 mg/kg

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Directives du test 213 de l'OECD

BPL: oui

DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 100 mg/kg

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Directives du test 214 de l'OECD

BPL: oui

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Rimsulfuron:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 390 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 360 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EbC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 1.2

mq/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 2.8

mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

CE50 (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0.023 mg/l

Point final: Fronde Durée d'exposition: 14 d

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 122-2 & 123-2

BPL: oui

## STEADFAST IS



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/02/2022 800080006086 Date de la première parution: 05/02/2022

CE50 (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0.017 mg/l

Point final: Biomasse Durée d'exposition: 14 d

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 122-2 & 123-2

BPL: oui

ErC50 (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 5.2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.5400

BPL: oui

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 110 mg/l

Durée d'exposition: 90 d

Type d'essai: Phase de Vie-Précoce Méthode: OCDE Ligne directrice 210

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.82 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): 1,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 207 de l'OECD

BPL: oui

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): >

2,250 mg/kg

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 71-1

BPL: oui

DL50 par voie orale (Anas platyrhynchos (canard mallard)): >

2,000 mg/kg

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 71-1

BPL: oui

CL50 par voie alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virgi-

nie)): > 5,620 mg/kg Durée d'exposition: 8 d

Méthode: Directives du test 205 de l'OECD

CL50 par voie alimentaire (Anas platyrhynchos (canard mal-

 $(1) = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10} = 10^{10}$ Durée d'exposition: 8 d

Méthode: Directives du test 205 de l'OECD

DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 100 µg/b

Méthode: OEPP/EPPO Ligne directrice 170

BPL: oui

DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 1000 mg/b

Méthode: OEPP/EPPO Ligne directrice 170

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

## STEADFAST IS



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/02/2022 800080006086 Date de la première parution: 05/02/2022

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Sucrose:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: Méthode non spécifiée.

Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, sodium salt:

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

**Composants:** 

Nicosulfuron:

Biodégradabilité : Remarques: Selon les résultats des tests de biodégradabilité,

ce produit est difficilement biodégradable.

Rimsulfuron:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Sucrose:

ThOD : 1.12 kg/kg

Photodégradation : Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte)

Produit sensibilisant: Radicaux OH Concentration: 1,500,000 1/cm3

Constante de vitesse: 1.1479E-10 cm3/s

Méthode: Estimation

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Isoxadifen-ethyl:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 3.8 (30 °C)

Nicosulfuron:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: -1.15

Méthode: Estimation

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100

ou Log Pow < 3).

Rimsulfuron:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

## STEADFAST IS



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

800080006086 1.0 05/02/2022 Date de la première parution: 05/02/2022

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Remarques: Aucune donnée trouvée.

Kaolin:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Remarques: Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'ap-

plique pas.

Sucrose:

Bioaccumulation Coefficient de bioconcentration (BCF): 3

Méthode: Estimation

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100

ou Log Pow < 3).

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

log Pow: -3.7 - -3.67 Méthode: Estimation

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100

ou Log Pow < 3).

Lignin, Alkali, Reaction Products with Disodium Sulfite and Formaldehyde:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Remarques: Aucune donnée trouvée.

Alkylnaphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Remarques: Pas de données disponibles pour ce produit.

Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, sodium salt:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Remarques: Aucune donnée trouvée.

Reste:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Remarques: Aucune donnée trouvée.

Mobilité dans le sol

Composants:

Nicosulfuron:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Koc: 33 - 51

Remarques: Dans les conditions actuelles d'utilisation le pro-

duit a un faible potentiel de mobilité dans le sol.

Sucrose:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Koc: 3.16

Méthode: Estimation

Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc

entre 0 et 50).

Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, sodium salt:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: Aucune donnée trouvée.

Reste:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: Aucune donnée trouvée.

## STEADFAST IS



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/02/2022 800080006086 Date de la première parution: 05/02/2022

#### Autres effets néfastes

#### **Composants:**

#### Nicosulfuron:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable

(vPvB).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

#### Rimsulfuron:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

#### Kaolin:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable

(vPvB).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

#### Sucrose:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la

bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

### Lignin, Alkali, Reaction Products with Disodium Sulfite and Formaldehyde:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la

bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

#### Alkylnaphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la

bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Pro-

tocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

## STEADFAST IS



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/02/2022 800080006086 Date de la première parution: 05/02/2022

Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, sodium salt:

et vPvB

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la

bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement :

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

Reste:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la

bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement :

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

#### SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conte-

> neurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou

régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux régle-

mentations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

#### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### Réglementations internationales

**UNRTDG** 

No. UN UN 3077

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

(Nicosulfuron, Rimsulfuron)

Classe 9 Groupe d'emballage Ш Étiquettes 9

**IATA-DGR** 

UN/ID No. UN 3077

Nom d'expédition Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(Nicosulfuron, Rimsulfuron)

Classe 9 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Miscellaneous

### STEADFAST IS



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/02/2022 800080006086 Date de la première parution: 05/02/2022

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne-

ment (avion de ligne)

956

: 956

**Code IMDG** 

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S

(Nicosulfuron, Rimsulfuron)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Remarques : Stowage category A

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### Réglementation nationale

**TDG** 

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Nicosulfuron, Rimsulfuron)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171

Polluant marin : oui(Nicosulfuron, Rimsulfuron)

#### **Autres informations**

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, enemballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette paremballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ouayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg oumoins pour les solides. Peuvent être transportés en tant quemarchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du codelMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la dispositionspéciale 375 de l'ADR/RID.

Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD : 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

#### Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

#### **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient composants qui ne sont pas sur la liste

canadienne LIS ni sur la liste LES.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/02/2022 800080006086 Date de la première parution: 05/02/2022

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antipa: 33369 rasitaires ( PCPA )

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

Avertissement, contient les allergènes lait et sulfites Ce produit est toxique pour:

Organismes aquatiques Plantes terrestres non ciblées

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

#### Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/02/2022 800080006086 Date de la première parution: 05/02/2022

dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Date de révision : 05/02/2022 Format de la date : mm/jj/aaaa

Code du produit: GF-4171

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F